

# Compte-Rendu

## Comité Syndical du 28/06/2021

### Titulaires/suppléants présents :

**CCFE** : BERNÉ Didier, DEMMELBAUEUR Patrick, ROCHETTE Georges

**CCMDL** : BONNARD Yves, BONNIER Philippe, BOUCHUT Fabrice, CHAUSSENDE Alain, DUPEYRON Norbert, GRANGE Agnès

**SEM** : FRANCON Guy, DENIS Philippe, GONON Pascal

**St André la Côte** : /

**COPAMO** : /

### Absents remplacés : /

**Pouvoirs** : EYRAUD Catherine donne pouvoir à BONNIER Philippe

**Excusés** : DESHAYES Sébastien, LAVAL Jean-Luc, MOLLARD Christian, VALLA Bertrand

**Participait à la réunion** : THOLLOT Maryline

**Secrétaire de séance** : BONNARD Yves

Monsieur le Président demande l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- Demande de subvention au Feader pour les actions agricoles 2021/2022

## SIMA/SPANC

### 1<sup>er</sup> point : Approbation CR dernier CS

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

### 2<sup>ème</sup> point : Approbation des décisions du Président

Monsieur le Président donne lecture au Comité Syndical des décisions prises depuis le 15 mars 2021 dans le cadre de sa délégation :

Décision n°	Objet
2021/001	Choix d'un prestataire pour le marché « Etude bilan perspectives du Contrat Territorial Coise et affluents »
2021/002	Choix d'un prestataire pour le marché « Prestations de vidange, curage, nettoyage des différents dispositifs d'Assainissement Non Collectif – Lot 1 Nord »
2021/003	Choix d'un prestataire pour le marché « Prestations de vidange, curage, nettoyage des différents dispositifs d'Assainissement Non Collectif – Lot 2 Sud »

Ces décisions n'appelant pas de remarques le Comité Syndical prend acte des décisions prises par le Président.

### 3<sup>ème</sup> point : Activité Bureau

Monsieur le Président rend compte des travaux du Bureau et des attributions exercées.

L'arrêté de décisions du Bureau est approuvé à l'unanimité.

## SPANC

Le quorum n'étant pas atteint pour la compétence SPANC, le Comité Syndical n'a pu délibérer sur les 2 points suivants. Ils seront inscrits à l'ordre du jour du prochain Comité Syndical.

### 4<sup>ème</sup> point : Décision Modificative de crédits n°1

### 5<sup>ème</sup> point : Modification rédactionnelle du règlement de service

## SIMA

### 6<sup>ème</sup> point : Création d'un emploi non permanent

Monsieur le Président rappelle que la candidature du SIMA Coise a été retenue par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour déployer le dispositif PSE (Paiements pour Services Environnementaux) sur le bassin versant de la Coise.

Il rappelle également que les souscriptions des agriculteurs doivent se faire avant mi-septembre. Le dispositif PSE venant s'ajouter à la charge de travail courante en lien avec le Contrat Territorial, les agents en place ne sont pas en mesure d'assumer cette charge supplémentaire (simulations, contractualisations...).

Monsieur le Président propose la création d'un emploi non permanent suite à un accroissement temporaire d'activité pour l'animation à la souscription des PSE avec les modalités suivantes :

- Sur le grade d'ingénieur
- A compter du 05 juillet 2021
- Pour 3,5 mois soit jusqu'au 15 octobre 2021
- Durée hebdomadaire de service de 28/35<sup>ème</sup>
- Rémunération échelon 4, soit indice brut 565, majoré 478.

Après en avoir délibéré le Comité Syndical, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à créer cet emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité.

### 7<sup>ème</sup> point : Engagement de principe pour un nouveau contrat territorial

Monsieur le Président rappelle que notre contrat actuel se termine fin 2021. Nous entrerons alors, dès janvier 2022, en phase de nouvelle élaboration. Pour maintenir le financement des postes pendant cette période il est nécessaire de réfléchir à un engagement de principe de poursuivre le processus en candidatant pour une nouvelle élaboration effective au 01/01/2022.

Dans l'état des lieux 2019 de l'ALEB nos masses d'eau sont classées en état écologique « médiocre » et « moyen ». Nous devons donc poursuivre les efforts sur le territoire pour viser le bon état écologique conformément à la DCE.

Monsieur le Président précise que l'Agence de l'Eau attend de nous l'affichage d'une volonté politique de principe, mais que c'est non engageant pour notre avenir.

Après en avoir délibéré le Comité Syndical, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à notifier à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne notre volonté d'entrer dès janvier 2022 en phase d'élaboration d'un nouveau contrat territorial.

### 8<sup>ème</sup> point : Avis sur le projet de SDAGE 2022-2027 de l'AELB

Monsieur le Président explique que l'Agence de l'Eau Loire Bretagne nous consulte dans le cadre de son projet de SDAGE 2022-2027.

Après travail des agents sur le projet et suite à une commission de réflexion associant des élus du SMAELT et du SIMA Coise il est proposé d'émettre les remarques suivantes :

- Difficulté de se positionner uniquement sur les grands principes sans connaître les enveloppes dédiées par orientation/mesure
- Les objectifs attendus sur la délégation Allier Loire Amont sont plus ambitieux que sur les autres délégations : sur quoi attend-t-on de nous plus d'efforts ? pourquoi ?
- Incohérence entre les zones identifiées avec une pression significative nitrates et le périmètre de la zone vulnérable nitrates : comment améliorer la situation si les moyens d'actions ne sont pas disponibles ?
- Point positif : introduction de la notion de stockage hivernal et de substitution
- Sur nos 2 masses d'eau : des mesures manquantes (nitrates, pesticides, économie d'eau en agriculture et auprès des collectivités et des particuliers...)

Monsieur le Président propose d'émettre un avis global favorable à ce projet de SDAGE.

Après en avoir délibéré le Comité Syndical, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président émettre un avis global favorable sur le projet de SDAGE 2022-2027 de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, assorti des remarques présentées.

### 9ème point : Cession d'une remorque

Monsieur le Président informe les membres du Comité Syndical que suite à la mise en service d'une nouvelle remorque pour l'équipe environnement du SIMA Coise, l'ancienne remorque hors d'usage n'a plus d'utilité.

Monsieur le Président rappelle qu'une cession ne peut se faire à titre gratuit.

Monsieur le Président propose qu'elle puisse être cédée au chef d'équipe, Hervé Baronnier, à l'euro symbolique.

Après en avoir délibéré le Comité Syndical, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à céder l'ancienne remorque à l'euro symbolique à notre chef d'équipe, Hervé Baronnier.

### 10ème point : Adhésion au Collectif ACI Loire 2021

Monsieur le Président explique que le collectif des ACI Loire est une instance départementale reconnue des pouvoirs publics du territoire. Elle nous permet de mutualiser les moyens autour de l'insertion professionnelle : communication, actions, formations...

Monsieur le Président propose de renouveler notre adhésion pour 2021 pour un montant de 100€.

Après en avoir délibéré le Comité Syndical, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à renouveler notre adhésion au Collectif ACI Loire pour l'année 2021.

### 11ème point : Demande de subvention FEADER

Monsieur le Président explique qu'une demande de subvention dans le cadre de l'appel à projet 7.63 doit être déposée pour le 30 juin 2021. Cet appel à projet 2021/2022 pour permettre d'obtenir un financement à hauteur de 40% par le FEADER pour les actions agricoles du Contrat Territorial Coise. L'aide attendue est estimée à 57 713,30€.

Monsieur le Président demande l'autorisation aux membres du Comité Syndical pour solliciter l'aide financière du FEADER qui permet de cofinancer les actions agricoles mais également le poste de l'animatrice eau et agriculture.

Après en avoir délibéré le Comité Syndical, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à déposer une demande de subvention au FEADER dans le cadre de l'appel à projet 2021/2022 et à signer tous les documents nécessaires.

## Questions diverses

### Candidature PSE

Monsieur le Vice-Président en charge de l'agriculture rappelle que notre candidature a été retenue par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour déployer le dispositif PSE sur le bassin versant de la Coise avec une enveloppe de 2 millions d'euros sur 5 ans.

Il précise que 2 réunions publiques d'une demi-journée chacune se sont tenues le 23 juin et qu'environ 80 exploitants y ont assisté ; la dernière présentation se tiendra le 01 juillet à St Galmier.

Il rappelle les travaux encore nécessaires avant la contractualisation des exploitants : grille de sélection des candidatures, convention AELB/SIMA Coise, convention SIMA/Exploitants ; et propose de travailler cela en commission agricole (ouverte à tous les membres du Comité Syndical) le 13 juillet prochain de 13H45 à 16H30.

Les propositions de la commission agricole seront ensuite proposées à la validation du Comité Syndical qui se tiendra le 21 juillet à 20H00 (lieu à confirmer).

### Prochaines dates

08/07 10H00-12H00 : COPIL lancement étude bilan

13/07 13H45-16H30 : commission agricole spéciale PSE

21/07 à 20H00 : Comité Syndical spécial PSE

09/09 à 18H00 : commission GEMAPI

13/10 à 9H00 : Bureau

25/10 à 20H00 : Comité Syndical

23/11 9H30-12H30 : COPIL intermédiaire étude bilan

01/12 à 14H0 : Bureau

13/12 à 20H00 : Comité Syndical

Fait à St Galmier

Le 30 juin 2021

Le Président,  
Philippe Bonnier